

Plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté

Les Propositions d'EAPN

La Stratégie Europe 2020 comprend 5 objectifs chiffrés principaux. L'un d'entre eux est celui de la réduction de la pauvreté de 20 millions de personnes d'ici à 2020. Elle prévoit d'atteindre cet objectif au moyen d'une initiative phare: la "plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté".

Les propositions majeures d'EAPN pour cette plate-forme sont de

- 1) **Transformer la MOC sociale en Plateformes Nationales et Européennes dynamiques de lutte contre la Pauvreté,**
- 2) **Mettre en place des mécanismes d'évaluation de l'efficacité des instruments actuels et avancer dans l'instauration de cadres européennes visant à garantir des normes sociales européennes**
- 3) **Mobiliser les instruments financiers de l'UE pour soutenir le développement d'une infrastructure de services sociaux et durables, de projets de démonstration, d'une participation accrue et une meilleure gouvernance promouvant le dialogue civil.**
- 4) **Garantir l'intégration transversale des objectifs d'inclusion sociale dans l'ensemble de la stratégie Europe 2020, en lien avec une réelle évaluation de l'impact social**

30 JUIN 2010

Introduction

Le 3 mars 2010, la Commission européenne a présenté « Europe 2020 » et ses propositions en vue d'une nouvelle stratégie de l'après 2010 pour une **croissance intelligente, durable et inclusive**. Les propositions fixaient 5 objectifs chiffrés, parmi lesquels un objectif chiffré réduisant de 25% le nombre de personnes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale (vivant avec moins de 60% du revenu médian). Le 17 juin, le Conseil européen a adopté les propositions de Conseil EPSCO, comprenant la réduction de 20 millions du nombre de personnes touchées par la pauvreté, basée sur un agrégat de trois indicateurs (risque de pauvreté, privation matérielle, et ménages sans emploi). Les objectifs devront être atteints par le biais de 7 Initiatives Phares européennes. L'initiative phare intitulée « Plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté » a pour propos de garantir la **cohésion économique, sociale et territoriale**, en capitalisant sur l'Année européenne de **lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, dans un souci de sensibilisation, et de **reconnaissance les droits fondamentaux** des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, leur permettant ainsi de **vivre dans la dignité** et de participer activement à la société.

EAPN salue l'idée de mettre en place une large plateforme de lutte contre la pauvreté. Pour être efficace cependant cette plateforme doit être engagée dans le développement d'une stratégie explicite au niveau de l'UE visant à atteindre l'objectif chiffré touchant à la pauvreté. Alors que les objectifs communs de la MOC sociale restent tout à fait pertinents, le nouveau contexte lié à Europe 2020 exige le développement d'une **stratégie visible de l'UE concernant la pauvreté et l'exclusion sociale**, assortie d'objectifs stratégiques, des mesures et d'une planification. Une telle stratégie pourrait être développée au travers d'une consultation autour d'un livre vert.

Cette nouvelle plate-forme contre la pauvreté aurait la responsabilité de mettre en œuvre et de suivre la stratégie de l'UE, **s'appuyant sur les points forts de la MOC sociale actuelle**, et prioriser la prévention ainsi que la réduction de la pauvreté. Réduire les inégalités est aussi un pré-requis fondamental pour combattre efficacement la pauvreté et l'exclusion sociale, promouvoir la cohésion sociale et construire une vie meilleure pour tous. L'Union européenne doit investir dans la création et l'accès à des emplois décents, mais également dans les services universels et des systèmes de protection sociale de qualité, combinés à des politiques ciblées vers des groupes spécifiques, combattant la discrimination et répondant aux besoins spécifiques. C'est uniquement de cette manière que l'UE peut s'assurer que tous les groupes aient accès à des services de qualité, à des emplois et à un revenu minimum adéquat qui peut constituer la base d'une vie digne et d'une plus grande cohésion sociale.

La clé de la mise en œuvre résidera dans l'établissement de synergies avec les autres objectifs dans la stratégie Europe 2020, et dans une intégration transversale efficace des objectifs d'inclusion sociale à travers l'entièreté de la stratégie 2020. La plateforme devrait être le **visage de l'Europe sociale** et remplir un rôle non seulement de monitoring efficace des stratégies nationales anti-pauvreté, mais aussi pour coordonner toute la panoplie des domaines politiques qui ont un impact sur l'inclusion sociale. Une partie de ses attributions devrait inclure la possibilité d'aller au-delà des instruments de type " soft law " car ceux-ci

semblent avoir un impact limité, et développer des instruments européens nouveaux et plus puissants, en incluant la mobilisation de mécanismes de financement européens en faveur d'actions visant à atteindre l'objectif chiffré.

Rien de cela cependant ne sera efficace sans la présence d'une **volonté politique forte** d'atteindre des résultats. Par dessus tout, cette nouvelle plateforme doit être **hautement visible, et construire une appropriation commune** en investissant au sein d'un dialogue plus systématique un plus grand nombre d'acteurs clés, particulièrement aux niveaux régional et local. Cela signifie inclure les autorités locales et régionales, mais aussi des personnes vivant en situation de pauvreté et les ONG qui les soutiennent. Les réseaux nationaux d'EAPN ont une expérience de longue date en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement de plateforme de ce type. Cette plateforme devra créer de solide relations avec les réseaux d'EAPN et soutenir ces derniers, dans le cadre d'une approche partenariale pouvant délivrer des actions concrètes et des résultats.

Plateforme européenne de lutte contre la Pauvreté- ce qu'il reste à accomplir

- 1) Transformer la MOC sociale en Plateformes Nationales et Européennes dynamiques de lutte contre la Pauvreté,
- 2) Mettre en place des mécanismes d'évaluation de l'efficacité des instruments actuels et avancer dans l'instauration de cadres européennes visant à garantir des normes sociales européennes
- 3) Mobiliser les instruments financiers de l'UE pour soutenir le développement d'une infrastructure de services sociaux et durables, de projets de démonstration, d'une participation accrue et une meilleure gouvernance promouvant le dialogue civil.
- 4) Garantir l'intégration transversale des objectifs d'inclusion sociale dans l'ensemble de la stratégie Europe 2020, en lien avec une réelle évaluation de l'impact social

1) **Transformer la MOC sociale en plates-formes nationales et européennes dynamiques de lutte contre la pauvreté, promouvant les partenariats, afin d'assurer le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de l'UE visant à atteindre les objectifs chiffrés concernant la pauvreté, par le biais de priorités nationales et thématiques**

La MOC sociale et la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020 ne fonctionneront que si l'on dépasse le simple apprentissage mutuel, bénéficie d'un fort soutien politique et que l'on parvient à **développer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie commune de l'UE visant à atteindre l'objectif chiffré concernant la pauvreté**, par le biais d'une véritable implication de l'ensemble des acteurs.

Au niveau européen, une volonté politique forte sera nécessaire pour assurer qu'une stratégie efficace est développée, que sa mise en œuvre est monitorée de manière énergique et visible, assortie d'un suivi transparent. Ceci doit impliquer largement les parties prenantes, y compris les ONG européennes, dont les membres sont engagés au niveau national. Les **Rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté** doivent être consolidées en tant qu'instrument clé dans le cycle de décision concernant les politiques publiques dans le cadre de la MOC et de la plateforme. Les **stratégies et le monitoring nationaux** doivent être complétés par des **approche thématiques au niveau de l'UE**, créant des **catégories thématiques au niveau de l'Union**, susceptibles d'engager activement les parties prenantes dans le **développement de stratégies pluriannuelles visant à mettre en œuvre les priorités européennes adoptées.**

Il est aussi indispensable de créer des **Plateformes Nationales de lutte contre la Pauvreté**, qui développent des Stratégies Nationales de Pauvreté et d'Exclusion sociale au travers de Plans d'action nationaux impliquant tous les acteurs pertinents, assurant le lien aux niveaux régional et local. Les plateformes doivent se baser sur une expertise de terrain, donner des idées de bonnes pratiques et rendre compte de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Cela signifie s'engager avec les gouvernements régionaux et locaux, mais aussi avec des acteurs sur le terrain, y compris des personnes vivant en situation de pauvreté et les organisations de la société civile qui travaillent avec eux **dans un dialogue structuré et régulier.** Les réseaux nationaux d'EAPN ont une expérience de longue date concernant la mise en place de telles plates-formes, et dans la mise en relation des réalités nationales et du niveau européen. Il faut s'appuyer sur cette compétence et la soutenir financièrement. Leur expérience en matière de développement de réunions spécifiques liées aux rencontres européennes réunissant des personnes en situation de pauvreté va être également cruciale dans ce processus.

Les principales tâches seront d'évaluer ensemble les réalités actuelles et les défis, identifier les nouvelles tendances et nouveaux problèmes, développer des stratégies communes au travers de partenariats, pour ensuite suivre et évaluer les progrès et les résultats. Ceci ne peut pas être une opération ponctuelle ni une procédure de rapport bureaucratique, mais bien **une approche de partenariat dynamique basée sur des échanges directs, réguliers, et**

en face-à-face entre les différents acteurs, où tous les membres contribuent au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.

Au niveau national

- Chaque Etat membre devrait se doter d'une **Plateforme Nationale de lutte contre la Pauvreté / d'un forum de parties prenantes, s'appuyant sur et élargissant les PAN et les structures de la MOC existants**. Ces structures devraient se réunir au moins 4 fois par an, et instaurer une approche de partenariat afin de contribuer aux objectifs de la MOC sociale et de la plate-forme européenne, en permettant des progrès au regard des objectifs chiffrés, suivis par les indicateurs communs de la MOC.
- Parmi les **participants de cette plateforme** devraient figurer **tous les principaux acteurs nationaux concernés**, dont les partenaires sociaux et les institutions universitaires et établissements de recherche, mais également les autorités locales et régionales, ainsi que les acteurs travaillant sur le terrain et les ONG travaillant avec et pour les personnes en situation de pauvreté, s'appuyant sur les forces des réseaux EAPN existants.
- Des Forums et Plans Régionaux et Locaux pourraient fournir un mécanisme essentiel de mise en œuvre des objectifs de la Plateforme, alimentant le forum national et permettant un engagement conséquent sur le terrain.
- La Plateforme nécessitera des outils pertinents et un budget spécifique afin d'assurer une participation significative de tous les acteurs clés, particulièrement ceux dépourvus de moyens, incluant les ONG en mesure de soutenir l'implication directe de personnes en situation de pauvreté. Un budget spécifique visant à soutenir les réseaux d'EAPN dans leur travail dans ce domaine serait crucial..
- **Le processus devrait reposer sur une méthodologie commune**, basée sur les lignes directrices, les principes, les indicateurs communs (concernant tant l'efficacité du processus que les résultats) européens. Des critères minimaux et les règles de participation devraient être appliqués dans tous les Etats membres.
- Chaque Etat membre, avec sa plate-forme nationale, incluant les réseaux d'EAPN, sera chargé d'élaborer un **plan stratégique de 3 ans pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale**, incluant des objectifs concernant la prévention, la protection sociale et la garantie d'un accès à un revenu minimum et des services universels.
- **Le plan** devra établir des objectifs chiffrés nationaux mesurables par les indicateurs communs, et établir un **plan d'action** pour des mesures politiques avec des priorités clés, tout en conservant une approche intégrée et multidimensionnelle.
- **Une évaluation annuelle** devrait être menée, basée sur un **mécanisme souple de carnet de bord** ; ce processus jetterait les bases d'un débat annuel sur les avancées réalisées en matière de « réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale » avec les **Parlements nationaux. Ces débats/rapports devront alimenter le processus des Programmes Nationaux de Réforme.**
- Chaque plate-forme nationale devrait établir des liens avec **les groupes thématiques européens et les stratégies pluriannuelles de l'UE**, dans le but d'un échange approfondi associant l'ensemble des parties prenantes, dont les ONG et les personnes en situation de pauvreté, qui possèdent une expérience et une expertise propres.

- Dans tous les domaines, l'élaboration des politiques publiques doit être évaluée en fonction de leurs effets sur la pauvreté, et donc nous devons nous assurer que les actions menées par les Gouvernements dans les différents domaines politiques ne diminuent pas, mais renforcent au contraire l'accomplissement de l'objectif de réduction de la pauvreté.

Au niveau européen

- Les Ministres des affaires sociales devraient faire des **déclarations d'intentions politiques** et signer un accord avec la Commission, confirmant les objectifs ciblés et la stratégie devant être suivis, lesquels auront été développés au travers du Plan d'Action National avec la Plateforme nationale des parties prenantes.
- **La DG Emploi et Affaires sociales et le Comité Protection sociale** devraient assumer la responsabilité de la mise en place de la Plate-forme de lutte contre la pauvreté, et en être les moteurs.
- **La Plate-forme Européenne contre la Pauvreté devrait organiser un forum de parties prenantes**, qui se réunirait au moins **3 fois** par an, pour **évaluer les résultats engrangés** au niveau des **stratégies européennes et nationales**, des objectifs chiffrés, des indicateurs communs, pour mettre en évidence les défis principaux et formuler des recommandations.
- **Stimulations et sanctions devraient être envisagées en tant qu'instruments assurant une progression vers les objectifs ciblés choisis**, à laquelle pourrait être lié le déblocage de Fonds Structurels.
- Ce **Forum des parties prenantes de la Plate-forme** devrait être chargé d'examiner la proposition de Rapport conjoint de la Commission et d'alimenter les Conseils européens concernés, ainsi que le processus des Programmes de réforme nationaux, y compris les propositions de la Commission en matière de recommandations aux Etats membres.
- Parmi les **partenaires / participants** du forum de parties prenantes et de la plate-forme européenne, devraient figurer des représentants des autorités nationales, régionales ou locales spécialisés dans la matière, des universitaires, des partenaires sociaux, des ONG européennes travaillant avec et pour les personnes en situation de pauvreté.
- Une des réunions du Forum devrait être l'actuelle Table ronde annuelle revue, qui aurait pour objectif explicite d'évaluer les progrès engrangés par rapport aux objectifs et buts fixés, en impliquant des acteurs clés aux niveaux national et européen, et formuler des recommandations au Conseil.
- Les Rencontres européennes annuelles des **Personnes en situation de Pauvreté** devraient être maintenues comme des événements autonomes, issus du terrain, financés par la Présidence et la Commission européenne, qui soient le fait des personnes en situation de pauvreté, mais soient mieux intégrées dans le cycle d'élaboration des politiques publiques, donc les conclusions soient portées à la Table Ronde et qui formulent des recommandations au Conseil, assorties d'une évaluation annuelle des avancées.
- La Plate-forme devrait également mettre en place des **groupes thématiques chargés d'élaborer des stratégies européennes pluriannuelles** afin de faciliter l'échange à plus

long terme et l'apprentissage mutuel sur les priorités clés, tout en proposant des mesures concrètes de mise en œuvre. Les domaines prioritaires devraient être, dans un premier temps :

- a) L'inclusion active
 - b) La pauvreté des enfants
 - c) L'exclusion du logement et le sans-abrisme
 - d) La migration et les minorités ethniques
 - e) L'inclusion financière
 - f) La pauvreté énergétique et la mise en œuvre d'un accès accessible à des services de qualité
- Le CPS et la Commission devraient inclure dans ces groupes thématiques **des parties prenantes dotées d'une expertise spécifique** – dont des universitaires, des représentants des autorités nationales et locales, des ONG et des personnes en situation de pauvreté, reflétant la réalité de cette question thématique ainsi que les priorités nationales.
 - Les **évaluations par les pairs** pourraient porter sur chacun **des domaines prioritaires choisis**, et devraient prévoir des **suivis ou des examens thématiques plus larges, qui** encourageraient un éventail plus vaste d'acteurs à s'engager. Une meilleure relation devrait être développée entre les évaluations par les pairs et les révisions thématiques sur l'Emploi.
 - **Un financement durable** pour les ONG et les personnes en situation de pauvreté doit être fourni, reconnaissant le besoin d'un investissement à long terme dans le dialogue civil pour ces groupes clés fournissant une expertise et promouvant l'engagement sur le terrain.

2) **Avancer vers l'établissement de cadres européens pour garantir des normes sociales européennes**

Les **instruments de type "soft law" actuels** (apprentissage mutuel, suivi national et européen via des rapports stratégiques) n'ont pas permis d'enregistrer des résultats notables vers les objectifs convenus, ni de garantir le modèle social européen. L'UE doit affirmer son engagement **en faveur de l'application des droits fondamentaux et d'un accès abordable aux droits, aux ressources et aux services**. Si des résultats ont été enregistrés dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, l'absence d'un cadre commun en matière de normes sociales autant qu'économiques entrave tout progrès social eu sein de l'UE et sape la crédibilité des objectifs sociaux de l'UE.

Le Traité de Lisbonne donne plus de poids aux obligations sociales de l'UE :

- En renforçant les valeurs sociales de l'UE (Article 2 TUE)
- En consolidant les objectifs d'inclusion sociale de l'UE (Article 3 TFUE) et en les dotant des nouvelles clauses sociales horizontales (plus précisément l'Article 9 du TFUE, ainsi que les Articles 8, 10, 11)
- En intégrant la Charte des Droits fondamentaux, comme instrument contraignant, sous tendant l'ensemble des initiatives politiques et des mécanismes de l'UE.

- En jetant les bases d'une action coordonnée au niveau de l'UE pour réaliser les objectifs de protection sociale, d'inclusion sociale et de réduction de la pauvreté. (Articles 151 et 153).

La Plate-forme européenne contre la pauvreté devrait, dès lors, être mise en capacité de:

- **Evaluer l'efficacité des instruments actuels** en matière de mise en œuvre des priorités politiques convenues au niveau de l'UE et des obligations du Traité et de la Charte des Droits fondamentaux.
- **Envisager et mettre au point des feuilles de route pour des cadres communs européens de garantie des normes sociales de base.** Il s'agira de s'accorder, non pas sur des normes fixes, mais nécessairement sur des définitions, des principes et des critères communs pour l'instauration de ces normes., L'accent pourrait, dans un premier temps, être placé sur une **Directive cadre européenne de garantie d'un revenu minimum adéquat** pour vivre dans la dignité, au moins au niveau de seuil de pauvreté relative (60% du revenu médian). Cela s'appuierai sur la Recommandation de 92 et de la Recommandation de la Commission de 2008, afin de promouvoir l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, et mettrai en œuvre les recommandations du Rapport des Experts Indépendants sur le Revenu Minimum.

3) Mobiliser les instruments financiers de l'UE afin de réduire et de prévenir la pauvreté et de garantir l'égalité des chances pour tous et pour toutes

La Communication de la Commission sur la stratégie Europe 2020 précise de manière claire que les initiatives politiques ne pourront se réaliser que par un ciblage des financements européens sur la mise en œuvre des objectifs, priorités et cibles clés. L'UE doit maintenir le principe de solidarité avec les régions et territoires en retard, tout en soutenant les mesures et les approches visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bien que l'on donne aux fonds un rôle central pour soutenir les objectifs politiques de la Stratégie européenne 2020, c'est **l'ensemble des instruments financiers de l'UE** qu'il convient de mobiliser, dans le cadre de l'évaluation des Perspectives financières. On devrait envisager un nouveau Programme cadre afin de soutenir la réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté via un objectif explicite visant à réduire et à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un instrument financier spécifique européen, les Fonds structurels et un programme PROGRESS renouvelé pourrait contribuer à la réalisation de 3 objectifs clés:

- **Garantir l'accès abordable à des services d'intérêt général de qualité (et particulièrement les services sociaux) par l'amélioration des infrastructures locales pour les communautés locales**, avec un accompagnement particulier des régions et territoires en retard. Un soutien financier spécifique pourrait être apporté au développement de services de logement social abordables et énergétiquement efficaces, de services d'accueil de l'enfance de qualité et à prix raisonnable, ou de services de prévention de la santé (par exemple via un nouveau programme cadre). Il est nécessaire de promouvoir une meilleure coordination entre les instruments financiers (notamment entre les Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional) ainsi qu'un meilleur accès au renforcement de capacité pour les ONG dans les nouveaux règlements afin de faciliter l'investissement dans ces infrastructures locales pour les communautés et les services sociaux locaux.
- **Soutenir la mise en œuvre via des méthodes novatrices et efficaces d'accompagnement de l'inclusion sociale**, au travers de projets de démonstration, avec un accent particulier sur la mise en place d'**approches intégrées d'inclusion active**, par exemple via des passerelles personnalisées vers la formation, le travail ou une participation sociale accrue. Une plus grande attention et un support approprié doivent être consacrés au développement de l'économie sociale, notamment les WISE (Entreprises sociales d'intégration sociale) comme instrument d'inclusion sociale et professionnelle. Des réglementations s'imposent afin de garantir que les acteurs du terrain, et plus précisément les ONG travaillant directement avec les personnes en situation de pauvreté, puissent réellement accéder aux financements, notamment via une amélioration de l'assistance technique et des mécanismes de préfinancement et de subventions globales (par exemple au travers des Fonds Structurels). De tels projets de démonstration devraient être soutenus dans le cadre de la dimension transnationale des instruments financiers fondés sur le partenariat avec les acteurs

locaux (notamment les ONG) , et viser à encourager la transférabilité des approches intégrées ayant démontré leur pertinence.

- **Sensibiliser et apporter un soutien financier à la participation active des acteurs clés.** Pour l'instant, la participation des acteurs dépend largement de leurs ressources propres et de leur engagement en tant que bénévoles. Les programmes actuels de sensibilisation ont permis l'implication des ONG dans les processus nationaux liés à la MOC sociale. Une participation efficace implique aussi un investissement dans des méthodes efficaces et dans un dialogue à long terme, comprenant un processus de préparation. Des ONG ont réussi à obtenir des fonds dans ce but au travers du programme PROGRESS. Cependant, pour que la nouvelle Plateforme soit efficace, il convient non seulement de couvrir les dépenses, mais également d'investir dans la pérennisation sur la durée des partenaires clés que sont les ONG qui travaillent avec les populations en situation de pauvreté. Il conviendrait donc de soutenir le financement des ONG nationales et tout en contribuant à la mise en place de nouvelles méthodologies visant à faciliter une participation plus importante et plus directe au niveaux national et européen (par exemple au travers de PROGRESS).

4) Garantir l'intégration transversale des objectifs d'inclusion sociale dans l'ensemble de la stratégie Europe 2020, en lien avec une véritable évaluation de l'impact social

La Plate-forme phare doit être mise en capacité de garantir la centralité de l'objectif d'inclusion sociale et de veiller à ce qu'aucune autre initiative politique dans le cadre de la stratégie Europe 2020 n'entre en contradiction avec ce dernier. Par exemple en référence aux débats sur les « goulots d'étranglement vers la croissance », un même poids devra être donné à l'identification des « goulots d'étranglement » ou **des obstacles à l'inclusion**, plus précisément quand il s'agira de fixer **les priorités politiques des dépenses publiques ou de prévoir des réductions des services publics dans le cadre des stratégies de sortie de crise.**

- La Plate-forme devrait procéder à un **audit social** de l'ensemble des principales politiques liées à la stratégie Europe 2020, y compris les Programmes de réforme nationaux et le Rapport annuel d'avancement.
- Il convient d'intégrer dans la stratégie 2020 une évaluation de l'**impact social de la crise** et des stratégies de sortie de crise, principalement dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance ou des réductions des dépenses publiques
- Il faudra veiller à ce que les conclusions de l'évaluation alimentent un **débat parlementaire annuel au niveau de l'UE.**
- Il convient de contribuer aux **recommandations** découlant de l'évaluation, dans le cadre du cycle annuel d'évaluation de la stratégie Europe 2020, ainsi qu'aux conclusions des Conseils de décembre et de printemps.

INFORMATION et CONTACTS

Pour plus d'information sur cette publication, contactez

Sian Jones, EAPN Coordinatrice politique

sian.jones@eapn.eu – 0032 222 448 9302 24

Pour plus d'information sur les prises de position, publications et activités d'EAPN

www.eapn.eu



EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK



EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK. Réseau européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Reproduction permise sur mention de la source. Juin 2009.

Ce rapport a le soutien de la Direction générale de l'Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances de la Commission européenne. Il est financé par le Programme communautaire européen pour l'Emploi et la Solidarité sociale PROGRESS (2007-2013).

Pour plus d'information, voir:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

L'information contenue dans cette publication ne reflète pas nécessairement la position de la Commission européenne.